



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

EFE ECO 2

SESSION 2019

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

**Options : COMMERCE ET VENTE
GESTION ET ADMINISTRATION
TRANSPORT LOGISTIQUE**

ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Première partie : Note de synthèse (12 points)

À partir des documents suivants, vous réaliserez une note de synthèse sur le thème :

Innover, pour quelle croissance ?

Dans cette note de synthèse, vous présenterez les notions d'économie-droit à aborder en baccalauréat professionnel.

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajouts de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Elle ne devrait pas excéder 1 200 mots (à plus ou moins 10%).

Liste des documents fournis en annexe :

N°	DOCUMENT	SOURCE
1	Extraits du programme d'économie droit en sections professionnelles tertiaires	Source : Éducation Nationale
2	L'impératif d'innovation. Contribuer à la productivité, à la croissance et au bien-être	Source : OCDE (2016), « Résumé », dans L'impératif d'innovation : contribuer à la productivité, à la croissance et au bien-être, Editions OCDE, Paris.
3	Les énigmes de la croissance	Philippe Aghion (Professeur au Collège de France, chaire "Economie des institutions, de l'innovation et de la croissance") Source : Le Monde Économie, le 05.10.2015
4	L'innovation, pour quoi faire ?	Dominique Scalia / Président de l'Observatoire COM MEDIA, le 12/09/2016 Source : https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-160370-linnovation-pour-quoi-faire-2026706.php#HoHxi5KAtBa0Rhqc.99
5	Innover pour une école plus juste et plus efficace	Philippe Watrelot, président du CNIRÉ, 29 mars 2017. Source : extraits du rapport 2017 du conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRÉ)
6	Innover, c'est d'abord bien former	Xavier Fontanet / Chroniqueur - professeur de stratégie à HEC, 28/09/17 Source : https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/030625723543-innover-cest-dabord-bien-former-2117756.php#WF7GFzgIseJmKBGI.99
7	Innovation et propriété intellectuelle : faut-il protéger ou partager les innovations ?	Jason Labryère - Publication 25 Février 2016 · Mis A Jour 6 Juin 2017 Source : https://www.lescahiersdelinnovation.com/2016/02/innovation-propriete-intellectuelle-faut-protoger-partager-innovations/
8	Croissance zéro	Extrait note de lecture de « Croissance zéro » de Patrick Artus, Marie-Paule Virard. Janvier 2015. Fayard Source : http://www.melchior.fr/lecture/croissance-zero
9	Productivité, structures de l'économie et innovations.	Source : GRETA Limoges, fiche économie générale, la productivité, mis en ligne 28/09/2013
10	La productivité est en berne partout dans le monde	Alexis Feertchak. Source : Le Figaro.fr, Flash éco, mis en ligne le 5 avril 2017
11	Soutien à l'innovation : les justifications apportées par l'analyse économique	Extrait du rapport de France Stratégie « Quinze ans de politique d'innovation en France ». Janvier 2016 Président : Jean Pisani-Ferry Rapporteurs : Mohamed Harfi et Rémi Lallement Source : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000075.pdf
12	Après dépôt. Lutter contre la contrefaçon	https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/les-enjeux-de-la-propriete-intellectuelle
13	L'innovation participative chez Michelin	Alexia Eychenne Source : Les Échos, 7 novembre 2017

Deuxième partie : Réponses argumentées (8 points)
--

Vous répondrez selon votre choix, à l'une (et à seulement une) des deux séries de questions suivantes :

Série 1 - Questions à caractère juridique

1. Présenter les modalités relatives aux élections des membres du Comité Social et Économique au sein d'une entreprise de moins de 50 salariés puis préciser ses attributions.
2. Après avoir rappelé la définition de l'objet social de l'entreprise, présenter brièvement les conditions de sa modification et les étendues possibles.
3. Dégager les caractéristiques du droit d'auteur et interroger l'efficacité des moyens légaux de sa protection.
4. Dans la limite de 30 lignes :

En termes de choix de statuts juridiques, déterminer les moyens permettant de limiter la responsabilité afin de sécuriser le patrimoine. Le principe de « responsabilité limitée » constitue-t-il une protection efficace ?

Série 2 - Questions à caractère économique

1. Après avoir défini la notion de politique budgétaire, présenter les différents postes de dépense budgétaire de l'État français.
2. Décrire de manière synthétique les composantes de la politique commerciale de l'entreprise. Identifier les différentes politiques de prix.
3. Après avoir défini la notion de redistribution, préciser en quoi cette politique permet de poursuivre des finalités sociales.
4. Dans la limite de trente lignes :

Présenter les principes de l'OMC et en discuter l'efficacité en tant qu'outil de régulation du commerce mondial.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

• **option commerce et vente :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8013J	102	7395

• **option gestion et administration :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8039J	102	7395

• **option transport logistique :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	8038J	102	7395

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

• **option commerce et vente :**

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	8013J	102	7395

• **option gestion et administration :**

EFF	8039J	102	7395
-----	-------	-----	------

DOCUMENT 1 : EXTRAITS DU PROGRAMME D'ÉCONOMIE DROIT EN SECTIONS PROFESSIONNELLES TERTIAIRES

Thèmes	Axes de réflexion	Champ des connaissances	Propositions d'objets d'étude
<p style="text-align: center;">4 – 1</p> <p style="text-align: center;">La production et l'organisation du travail</p>	<p>Les facteurs de production et leur combinaison</p>	<p>Le facteur travail</p> <p>Le facteur capital</p> <p>Le progrès technique et l'innovation</p>	<p>L'organisation de la production et du travail dans une entreprise industrielle ou de services</p> <p>Le changement technologique dans une entreprise donnée</p>
	<p>La productivité</p>	<p>Les déterminants de la productivité</p> <p>Le mode de calcul de la productivité des facteurs</p>	
<p style="text-align: center;">4 – 3</p> <p style="text-align: center;">La croissance et le développement économiques</p>		<p>Les finalités de la croissance</p> <p>Le niveau de vie</p> <p>La notion de pouvoir d'achat</p> <p>Le PIB comme indicateur de la croissance économique et ses limites</p>	<p>La comparaison du PIB/habitant et de l'IDH entre plusieurs pays</p> <p>La place de la France dans le monde selon les principaux indicateurs de croissance et de développement</p> <p><i>(Les actions d'une entreprise en faveur du développement durable)</i></p>
	<p>La croissance économique</p>		
<p style="text-align: center;">5-2</p> <p style="text-align: center;">Le cadre juridique des échanges</p>		<p>Les éléments constitutifs</p> <p>La protection et les limites</p> <p>La propriété corporelle et incorporelle.</p>	<p>Les effets du principe de la liberté du commerce et de l'industrie</p> <p>L'analyse d'un cas de contrefaçon et ses conséquences</p>
	<p>Les libertés économiques et le droit de propriété</p>		

Source : Education nationale



DOCUMENT 2 : L'IMPÉRATIF D'INNOVATION. CONTRIBUER À LA PRODUCTIVITÉ, À LA CROISSANCE ET AU BIEN-ÊTRE.

Il est urgent de trouver de nouvelles sources de croissance afin d'aider le monde à s'engager sur la voie d'une croissance plus solide, inclusive et durable au lancement de la crise financière. L'innovation, qui recouvre la conception et la diffusion de nouveaux produits, procédés et méthodes, peut être un élément essentiel de la solution. Si elle n'est pas une fin en soi, l'innovation fournit néanmoins les bases de la création d'entreprises et d'emplois, comme des gains de productivité, ce qui fait d'elle un moteur important de la croissance et du développement économiques. Elle peut contribuer à répondre, et qui plus est au meilleur coût, à certains problèmes sociaux et mondiaux pressants, tels que l'évolution démographique, la raréfaction des ressources et le changement climatique. Les économies innovantes se distinguent par une productivité supérieure aux autres, davantage de résilience et une meilleure adaptation au changement, et sont plus propices à une élévation des niveaux de vie.

Tirer parti de l'innovation nécessite des politiques qui soient en prise sur l'activité innovante dans ses modalités d'aujourd'hui. L'innovation n'est pas réductible à la science et à la technologie mais appelle des investissements en direction d'une vaste palette d'actifs intellectuels qui ne se limitent pas à la recherche-développement. Ses dimensions sociale et organisationnelle, avec notamment les nouveaux modèles économiques, prennent de plus en plus d'importance en complément de sa composante technologique. L'innovation, c'est aussi un éventail de plus en plus large d'acteurs travaillant souvent en étroite collaboration – entreprises, fondations, organismes sans but lucratif, universités, instituts scientifiques, organismes de secteur public, citoyens et consommateurs. C'est également une implantation solide dans l'économie numérique qui ne cesse de s'affermir à la faveur de l'essor des télécommunications mobiles, de la convergence voix/vidéo/données sur l'internet et du développement rapide des données massives et des systèmes capteurs (qui forment l'internet des objets). C'est enfin un domaine où les économies émergentes occupent une place toujours plus grande, à commencer par la République populaire de Chine, qui a ravi dernièrement à l'Union Européenne la deuxième place, derrière les Etats-Unis, pour les dépenses de recherche et développement. L'innovation s'ouvre ainsi toujours plus largement à la mondialisation pour mettre à profit des connaissances et des idées glanées de partout, même si elle repose encore fréquemment sur les atouts propres à tel ou tel lieu ou à telle ou telle région.

Les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan pour ce qui est de susciter des conditions propices, de pourvoir aux investissements nécessaires en amont, d'aider les entreprises à surmonter certains obstacles à l'innovation et de faire en sorte que celle-ci serve de grands objectifs de politique publique. Trouver le bon dosage des politiques peut les aider à orienter et renforcer la contribution de l'innovation aux performances économiques et au bien-être social. Ces politiques en faveur de l'innovation sont beaucoup plus vastes que celles que l'on considère souvent comme les « politiques d'innovation » au sens strict – telles celles destinées à soutenir la recherche et développement des entreprises, le financement du capital-risque, etc. Elles doivent viser à l'amélioration du système dans son ensemble afin d'éviter que les maillons faibles ne nuisent à son bon fonctionnement. Le degré de priorité affecté à chaque élément dépendra de la nature et de l'état du système d'innovation – il va sans dire qu'il n'existe pas une recette universelle. L'analyse de l'OCDE tend à démontrer qu'un environnement propice à l'innovation présentera les caractéristiques suivantes, toutes examinées en détail dans la Stratégie 2015 pour l'innovation :

- une main d'œuvre qualifiée, capable de développer des idées et des technologies nouvelles, de les commercialiser et de les mettre en application sur son lieu de travail, et de s'adapter au progrès technique comme à l'évolution structurelle de la société.
- un environnement économique sain qui encourage l'investissement dans la technologie et le capital intellectuel, permette aux entreprises innovantes de mettre à l'essai des idées, des technologies et des modèles économiques nouveaux, et les aide à grandir, se développer et gagner des parts de marché.
- un système robuste et efficace de création et de diffusion de la connaissance, dédié à la quête systématique des connaissances fondamentales et à leur diffusion dans l'ensemble de la société par divers canaux, notamment les ressources humaines, le transfert de technologies et la création de marchés de la connaissance.

- des politiques qui encouragent l'innovation et l'activité entrepreneuriale. Des politiques d'innovation plus spécifiques sont souvent nécessaires pour venir à bout de certains obstacles. Nombre d'entre elles comportent des mesures à mettre en œuvre à l'échelon régional ou local. L'innovation doit également pouvoir compter de plus en plus sur des consommateurs bien informés, mobilisés et qualifiés.
- un soin particulier apporté à la gouvernance et à la mise en œuvre. Les retombées politiques en faveur de l'innovation sont fortement tributaires de la manière dont on en assure la gouvernance et la mise en œuvre, et notamment de la confiance dans l'action publique et de la volonté de tirer des enseignements de l'expérience. L'évaluation des politiques doit faire partie intégrante du processus et non être envisagée après coup. (...).

La mise en œuvre par les pouvoirs publics d'une stratégie efficace en faveur de l'innovation revêt d'autant plus d'importance que certaines grandes tendances – le développement de chaînes de valeur mondiales, l'importance accrue du capital intellectuel et sa prise en compte de plus en plus systématique, et l'accélération du progrès technologique – annoncent une « nouvelle révolution de la production ». Dans le contexte actuel, marqué par la faiblesse de la reprise mondiale, les chefs d'entreprise et les décideurs publics se doivent de mettre à profit ces différentes tendances pour hâter les transformations structurelles grâce auxquelles l'économie sera, demain, plus vigoureuse, plus inclusive, plus durable et porteuse de nouveaux emplois et débouchés.

Source : OCDE (2016), « Résumé », dans L'impératif d'innovation : contribuer à la productivité, à la croissance et au bien-être, Editions OCDE, Paris.

DOCUMENT 3 : LES ÉNIGMES DE LA CROISSANCE

« Le Monde » publie des extraits du discours inaugural de Philippe Aghion à la chaire « Economie des institutions, de l'innovation et de la croissance » du Collège de France, prononcé le 1er octobre.

« Lorsque je me suis mis à travailler sur le sujet [*de la croissance*], la théorie dominante était ce qu'on appelle le modèle néoclassique, celui d'une croissance [*fondée*] sur l'accumulation du capital. La version la plus élégante de ce modèle fut développée en 1956 par Robert Solow, récompensé par le prix Nobel en 1987. Le modèle décrit une économie où la production se fait avec du capital, par conséquent c'est la croissance du stock de capital qui fait croître le produit intérieur brut (PIB).

[...] A partir d'un certain moment, ce processus s'essouffle. Comme l'explique Robert Solow, pour générer une croissance soutenue, il faut du progrès technique améliorant la productivité des machines. Mais Solow ne dit rien sur l'origine du progrès technique !

L'innovation est le principal moteur de la croissance. L'inégalité qu'elle génère est de nature temporaire. Elle permet à de nouveaux talents d'entrer sur le marché

Surtout, le modèle néo-classique ne permet pas d'expliquer pourquoi (...) certains pays croissent plus vite que d'autres. Il est incapable de rendre compte des relations plus ou moins établies empiriquement entre la croissance et la protection des droits de propriété, le stock de capital humain, la concurrence, les inégalités, l'ouverture au commerce, la stabilité macroéconomique... (...)

C'est [*pourquoi*] nous avons produit notre premier modèle de croissance schumpétérien en 1987 : « schumpétérien » parce qu'inspiré par les idées de l'économiste autrichien Joseph Schumpeter. (...)

Première idée : la croissance de long terme résulte de l'innovation, principal levier du progrès technique.

Deuxième idée : l'innovation est un processus social. Elle résulte de décisions d'investissement de la part d'entrepreneurs, qui répondent aux incitations positives ou négatives résultant des institutions et politiques publiques.

Troisième idée : les nouvelles innovations rendent les innovations antérieures obsolètes ; c'est la « destruction créatrice ». La croissance schumpétérienne raconte l'histoire des firmes en place qui essaient en permanence d'empêcher ou retarder l'entrée de nouveaux concurrents dans leur secteur. On peut donc parler d'économie politique de la croissance. (...)

Je voudrais ici mentionner [*deux*] énigmes que l'approche schumpétérienne permet d'éclairer : les liens entre croissance et inégalités ; et la « stagnation séculaire ».

[...] Pourquoi est-ce important ? Tout simplement parce que l'innovation a des vertus que les autres sources de hauts revenus n'ont pas nécessairement. Elle est le principal moteur de croissance. (...) S'il est vrai qu'elle profite à court terme à ceux qui ont généré ou permis l'innovation, dans le long terme, les rentes de l'innovation se dissipent à cause de l'imitation et de la destruction créatrice. Autrement dit, l'inégalité générée par l'innovation est de nature temporaire. Enfin, le lien entre innovation et destruction créatrice génère de la mobilité sociale : elle permet à de nouveaux talents d'entrer sur le marché et d'évincer les firmes en place. (...)

[...] Nous sommes ainsi amenés à repenser non seulement ce qui se cache derrière l'augmentation des inégalités en haut de l'échelle des revenus, mais également ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire en réaction à ce phénomène. En particulier, il faut une fiscalité qui sache distinguer entre l'innovation et d'autres sources d'inégalités. Une fiscalité qui découragerait l'innovation non seulement nuirait à la croissance, mais également réduirait la mobilité sociale (...).

« Stagnation séculaire »

[...] Depuis la crise financière de 2007-2009, Larry Summers, et d'autres avec lui, ont repris le terme de « stagnation séculaire » pour décrire une situation qu'ils jugent similaire à celle décrite par Hansen. Summers défend l'idée que la demande en biens d'investissement est si faible qu'il faudrait un taux d'intérêt négatif pour rétablir le plein emploi. Pour Robert Gordon, la stagnation séculaire reflète aussi un problème d'offre. Il avance notamment l'idée que les grandes innovations ont déjà eu lieu, en utilisant la parabole de l'arbre fruitier : les meilleurs fruits sont également ceux que l'on cueille le plus facilement, ensuite la cueillette devient plus difficile et moins juteuse. (...)

Les économistes schumpétériens ont une vision plus optimiste du futur. La révolution dans les technologies de l'information et la mondialisation ont bien conduit à une accélération de l'innovation, en quantité et en qualité, au cours des dernières décennies.

Pourquoi ne se reflète-t-elle pas dans l'évolution de la croissance de la productivité ? Mon opinion est que cette divergence procède pour l'essentiel d'un problème de mesure. Les innovations, surtout celles qui se traduisent par la création de nouveaux produits, mettent du temps avant d'être prises en compte par les statistiques. Et ce problème de mesure a toute chance d'être exacerbé lorsque l'innovation s'accompagne d'un fort taux de destruction créatrice.

Mon optimisme sur nos perspectives de croissance future repose également sur la constatation que de nombreux pays profitent avec retard et incomplètement des vagues technologiques, en particulier à cause de rigidités structurelles ou de politiques économiques inadéquates. (...)

Une raison de s'intéresser aux politiques publiques d'un point de vue scientifique est de soulever de nouvelles questions sur les déterminants de la croissance.

[La première question est :] a-t-on besoin d'une politique industrielle ? L'un des piliers de l'Etat-providence pendant les « trente glorieuses » était notre politique industrielle. Celle-ci se pratiquait à travers le réseau des grandes entreprises publiques et en subventionnant l'investissement de quelques grandes entreprises privées (« les champions nationaux »).

Les principaux leviers de croissance pour une économie développée sont l'éducation (en particulier l'enseignement supérieur), un marché du travail plus dynamique et un marché des biens et services plus concurrentiel.

Mais la croissance par l'innovation requiert la concurrence et la fermeture d'activités devenues non rentables.

[...] Entre d'un côté l'attachement nostalgique au colbertisme et de l'autre l'abandon de toute politique industrielle, il y a place pour une politique industrielle plus favorable à la concurrence, qui cible des secteurs plus concurrentiels (pas des firmes !), distribue les subventions de façon ouverte et égalitaire au sein d'un secteur, en incluant les entrants dans le secteur. (...)

[La seconde question est de savoir] comment réconcilier croissance et maîtrise des inégalités.

[...] Les principaux leviers de croissance pour une économie développée sont l'éducation (en particulier l'enseignement supérieur), un marché du travail plus dynamique et un marché des biens et services plus concurrentiel. *[Car]* l'éducation est « inclusive », au sens qu'elle tend à accroître la mobilité sociale et à réduire les inégalités de revenu au sens large. Plus surprenant, la flexibilité des marchés du travail et des produits apparaît également comme favorisant la mobilité sociale. (...)

[La troisième question] concerne le lien entre croissance et développement.

[L'économiste] François Bourguignon a mis en évidence à la fois les prouesses et les limites [d'une] approche de l'économie du développement très microéconomique, basée sur les expériences aléatoires dans les villages. [...]

[Ainsi, si l'on] compare la distribution des firmes indiennes par revenu de productivité avec la distribution des firmes américaines, on voit qu'il y a beaucoup plus de firmes peu productives en Inde qu'aux Etats-Unis. Si l'on compare l'évolution de la taille moyenne d'une entreprise en fonction de son âge, on voit que les firmes américaines continuent de croître avec l'âge plus longtemps que leurs homologues indiennes. Ces caractéristiques microéconomiques ont des causes et des conséquences macroéconomiques.

C'est en fait l'inaptitude des firmes, même les plus productives et les plus innovantes, à croître au-delà d'une certaine taille en Inde, qui permet à des firmes peu productives de survivre dans ce pays. Au total, c'est la croissance de l'économie qui s'en trouve affectée.

Mieux appréhender le processus de croissance des firmes et la réallocation des ressources entre firmes nous donnera certainement de nouvelles clés pour trouver des remèdes durables au sous-développement et à la pauvreté.»

Philippe Aghion (Professeur au Collège de France, chaire "Economie des institutions, de l'innovation et de la croissance")

Source : Le Monde Économie, le 05.10.2015

DOCUMENT 4 : L'INNOVATION, POUR QUOI FAIRE ?

Alors que les entreprises se sont toutes lancées dans la course à l'innovation, comment peuvent-elles se démarquer ?

Comme le définit la BPI, les entreprises peuvent développer différents types d'innovations : l'innovation commerciale, l'innovation sociale, bien sûr la fameuse innovation technologique, mais aussi l'innovation incrémentale qui est plus disruptive que l'innovation radicale.

Face à l'uberisation de nombreux secteurs d'activités, innover est devenu une nécessité et un impératif pour survivre. La désintermédiation des secteurs force les entreprises à sans cesse se renouveler et donc innover. Ainsi, innover est avant tout une question de survie.

Mais il ne suffit pas d'innover pour survivre, il faut également innover pour percer. Innover pour créer son propre océan bleu, cette niche tant convoitée par les entreprises dans l'espoir de devenir pendant quelque temps le leader d'un marché. Pour être leader, il faut aussi disposer d'outils technologiques et d'un savoir-faire réferents. Ce savoir-faire permettra de bien cibler les besoins des clients afin de leur délivrer une offre, un service et/ou un produit personnalisé et adapté à leurs attentes.

Cependant, derrière chaque réussite, se cachent souvent des polémiques contre lesquelles les entreprises doivent lutter. En effet, quand elles développent une innovation qui bouscule les codes et redistribue les cartes du jeu concurrentiel, des mécontentements apparaissent et l'image de l'entreprise peut en pâtir. Il faut alors réussir à contenir les critiques pour ne pas assombrir sa réputation.

Cette nécessité d'innovation est également liée à l'évolution des cycles de modèles économiques qui sont passés d'une vision long terme (10-15 ans) à une vision court terme (3-5). Il faut alors innover pour s'adapter aux évolutions du marché, voire les anticiper. L'uberisation et la digitalisation de l'économie sont des facteurs clés à prendre en compte. Tout nouveau modèle doit aujourd'hui faire appel au numérique et donc à de la technologie qu'il faut savoir maîtriser et développer.

Même si tout n'est pas technologie, le digital est aujourd'hui au cœur des réflexions. Cette transformation numérique mondiale pose des enjeux divers via l'émergence de nouveaux acteurs dont les parts de marché se forment sur le numérique et qui peuvent balayer les barrières géographiques. De nombreux marchés sont aujourd'hui internationaux et non plus nationaux ou locaux. Face à cette globalisation accrue de l'économie, l'innovation n'est pas un gadget.

Si les entreprises n'innovent pas ici, d'autres innoveront ailleurs. Certains secteurs comme la filière de la communication ont bien constaté cette mondialisation et désintermédiation. Où avant il n'y avait que quelques acteurs locaux et nationaux, il y a maintenant une multitude d'acteurs, des acteurs européens, voire même internationaux.

La financiarisation de nombreux organes de direction des entreprises nécessite que ces entreprises innovent pour ne pas perdre leurs actionnaires au profit de nouveaux acteurs. Cela contribue à l'établissement de stratégies qui permettent des retours sur investissement à court terme, ce qui a des conséquences sur l'innovation, au-delà de leur financement, facteur clé de la constitution du capital. Innover, c'est également échouer. Toutes les innovations ne débouchent pas sur de nouveaux marchés ou la conquête de nouveaux clients.

Cela entraîne donc des pertes qu'il faut pouvoir compenser en se réinventant et en innovant davantage. Diriger son entreprise peut être comparé à une partie de poker. Dans une partie de poker, tout comme lors du jeu concurrentiel que les entreprises se livrent, il faut savoir arrêter. Le chef d'entreprise doit savoir arrêter d'investir ou de produire au juste moment, quand il sent que l'offre ne trouve pas la demande. A contrario, il y a des moments qui sont opportuns pour continuer le jeu.

Tant que l'on peut percevoir une certaine valeur à l'investissement en cours, il faut continuer. Ainsi, il faut savoir détecter dans quelle phase nous sommes. Face au dilemme de redoubler d'efforts ou d'arrêter, les entreprises doivent être capables de prendre des décisions de manière agile et de les exécuter. L'exécution des décisions peut être une partie importante dans le succès d'une innovation.

Pour conclure, il y a de multiples raisons d'innover, mais également de manières de le faire. L'innovation est devenue une composante primordiale dans notre société et les entreprises se retrouvent dans l'obligation d'innover à des rythmes soutenus. Face à la concurrence accrue, elles doivent essayer de se

renouveler le plus et le plus vite possible pour éviter de disparaître. Cet enjeu d'innovation est aussi important pour les PME que pour les grands groupes.

Les PME se doivent d'innover pour exister, de par leur taille et leurs ressources assez limitées, elles doivent réussir à faire parler d'elles. Quoi de mieux que l'innovation pour bousculer les codes ? Les grands groupes eux se doivent d'innover pour ne pas rester inertes face aux évolutions des marchés.

Dominique Scalia / Président de l'Observatoire COM MEDIA, le 12/09/2016

Source : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-160370-linnovation-pour-quoi-faire-2026706.php#HoHxi5KAtBa0Rhqc.99>

DOCUMENT 5 : INNOVER POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE

[...] Si l'accord s'est fait si vite sur le titre (*innover pour une école plus juste et plus efficace*) c'est parce que le constat et les valeurs sont partagés par l'ensemble du Conseil. Nous ne nous accommodons pas d'une situation qui fait de l'École Française une école inégalitaire où l'origine sociale joue un rôle si déterminant dans la réussite éducative. Nous voulons améliorer notre École pour qu'elle puisse travailler plus efficacement au service de la réussite de tous les élèves. C'est parce que la lutte contre les inégalités est la priorité absolue qu'il faut innover et construire une école plus efficace. C'est ce qui est au cœur de notre engagement et du travail de ce Conseil et de qui nous rassemble.

Dans la suite de ce rapport, nous détaillerons les différents éléments que nous venons d'évoquer. Nous reviendrons d'abord sur la définition même de l'innovation qui est au cœur de la mission de ce Conseil pour insister sur cette double nécessité : justice et efficacité. Nous détaillerons enfin les propositions que nous souhaitons présenter pour cet ultime rapport.

[...]

Dans le premier rapport, on trouve notamment une introduction sur la notion même d'innovation qu'il est utile de rappeler aujourd'hui tant elle éclaire certains débats très contemporains.

Le rapport de 2014 définit l'innovation ainsi : « *Une pratique innovante est une action pédagogique caractérisée par l'attention soutenue portée aux élèves, au développement de leur bien-être, et à la qualité des apprentissages. En cela, elle promeut et porte les valeurs de la démocratisation scolaire. Prenant appui sur la créativité des personnels et de tous les élèves, une pratique innovante repose également sur une méthodologie de conduite du changement. Le partenariat permet à l'équipe d'enrichir son action grâce aux ressources de son environnement. Chacun de ces points ne suffit pas à lui seul, mais combinés font d'une action une pratique innovante dans sa conduite et ses effets.* »

[...]

Dans ce rapport, une piste intéressante est de distinguer aussi l'innovation de l'expérimentation. Si l'un comme l'autre de ces deux termes désignent un processus (suffixe en « tion »), on peut dire que l'innovation relève du jugement alors que l'expérimentation relève du fait. En d'autres termes, on peut décider de ce qui est innovant ou non tandis que l'expérimentation s'impose comme telle. [...]

Plutôt que de parler d'« enseignants innovants », il nous semble plus pertinent de parler d'enseignants ou de praticiens dans une démarche de recherche. D'abord parce que « innover » n'est pas un but en soi mais un moyen, comme le rappellent souvent les membres du Conseil. Et surtout parce qu'on peut et on doit même se méfier des innovants solitaires qui pensent tout seul – ou presque – avoir trouvé LA bonne méthode et auraient perdu tout sens réflexif. On devrait, nous semble-t-il, parler plutôt de droit à l'expérimentation que d'innovation. Expérimenter, chercher, plutôt qu'à tout prix innover...

[...]

« *Quelles sont les conditions selon vous pour qu'une équipe soit innovante et efficace ? Pour qu'un établissement soit innovant et efficace ? Pour qu'un système éducatif soit innovant et efficace ?* » [...]

La première caractéristique de l'efficacité est donc l'existence d'objectifs clairs. Être efficace c'est se donner les moyens les plus appropriés de parvenir à ses fins. Ces finalités doivent être définies clairement par la Nation et c'est ensuite à chaque établissement de les décliner et les définir au mieux par rapport à sa situation et son contexte.

Le deuxième élément permettant de définir cette notion c'est l'évaluation. Pour déterminer si une action a été efficace, il faut être en mesure de l'évaluer. Il faut considérer les moyens mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et la rapporter à ce qui a été réalisé. Le meilleur ami de la routine c'est l'absence d'évaluation, mais il faut garder en tête que l'action éducative est forcément une action collective et que l'évaluation de l'action doit se situer à ce niveau. Il faut se garder du danger de l'individualisation de la « performance » et la mise en concurrence. Par ailleurs, l'objectif de l'évaluation doit être aussi de faire connaître et donc de faire circuler les informations sur les pratiques innovantes. Pas de mettre en concurrence les établissements. Être capable de s'évaluer collectivement pour mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir par rapport aux objectifs fixés par la Nation semble être la deuxième caractéristique d'une École efficace.

Mais l'efficacité ne suppose pas qu'il y aurait un « *one best way* » ou des « bonnes pratiques ». C'est tout l'inverse. C'est parce que nous savons bien que ce qui marche à un endroit ne marche pas forcément dans

un autre, parce que nous savons qu'il n'y a pas une seule manière de faire, parce que nous croyons à l'inventivité des équipes qu'une École efficace est nécessairement une école décentralisée et autonome. La garantie de l'Égalité serait donnée par la conformité aux objectifs nationaux. Des moyens différents et adaptés dans des structures coopératives et autonomes pour des objectifs communs, ce serait donc la troisième caractéristique d'une École efficace et « agile » pour reprendre un qualificatif utilisé dans nos discussions.

Quatrième caractéristique : la capacité à accumuler de l'expérience et à la transmettre. Un collectif ne vaut que s'il survit aux individus qui le composent. « *L'Éducation nationale a de l'expérience, mais n'a pas de mémoire* » relevait un des membres du Conseil. Une des conditions de la diffusion de l'innovation et de l'efficacité du système éducatif réside dans la capacité à capitaliser de l'expérience et à construire une sorte de « compétence collective » propre à une équipe. Le numérique est un outil qui peut favoriser cela. Cela suppose aussi que les membres d'une équipe innovante soient invités à écrire sur leurs pratiques. Cela présente deux avantages : les amener à avoir une posture réflexive sur leur action et en permettre la diffusion. La présence d'un tiers dans une posture de recherche peut aider à formaliser cette expérience et contribuer à la faire partager tant au niveau local qu'à un niveau plus large.

L'efficacité n'est donc pas un « gros mot » libéral, on ne parle pas ici de productivité ni de rendement, ni même d'efficience au sens budgétaire. Il faut se garder d'une simplification abusive des concepts. « Efficace » n'est pas ici une « valeur » mais juste un qualificatif. Il s'agit simplement de caractériser une organisation qui soit capable d'apprendre, de se remettre en question, d'innover, de se renouveler, de s'évaluer et de trouver les solutions les plus efficaces et adaptées aux situations locales.

[...]

Philippe Watrelot, président du CNIRÉ, 29 mars 2017.

Source : extraits du rapport 2017 du conseil national de l'innovation pour la réussite éducative (CNIRÉ)

DOCUMENT 6 : INNOVER, C'EST D'ABORD BIEN FORMER

En cédant 4 % d'Engie, l'Etat va toucher 1,5 milliard d'euros qui abonderont un fonds d'investissement de 10 milliards destiné à financer l'innovation. Voilà un mouvement stratégique, c'est bien ! Mais la créativité est-elle seulement affaire d'argent, et quelles sont les conditions pour qu'elle crée de la prospérité ? La Suisse est de loin le pays au monde qui dépose le plus de brevets par habitant - cinq fois plus que nous, qui nous targuons pourtant d'être imaginatifs ! Elle explique sa performance par une idée simple : « *Il faut au pays des ouvriers hautement qualifiés et des ingénieurs imaginatifs* » (*). La créativité est pour eux le résultat d'une bonne relation instruction/entreprise tout au long du parcours scolaire et universitaire. Ceci suppose à la fois un enseignement professionnel performant et des universités branchées sur les problématiques des entreprises. La Suisse fait ainsi d'une pierre deux coups : le chômage des jeunes y est inexistant, l'apprentissage étant le meilleur accès des jeunes à l'emploi ; les universités complètent leur financement par le bénéfice des brevets et des prises de participation dans les start-up que leurs découvertes génèrent. Dans des années 1970, la France, l'Angleterre et l'Italie ont fait le pari inverse : toute la production serait délocalisée dans les pays en voie de développement. On a calé l'université sur l'idée mal définie de dispenser du « savoir » avec pour résultat d'envoyer trop d'étudiants sur les filières molles qui ne débouchent sur rien de concret. Les choses peuvent se retourner avec les stratégies partagées par tous. L'argent pour la recherche est bienvenu, mais il faut aussi rapprocher entreprise et éducation, de l'apprentissage à l'université. Plus important encore, en cette période où le rythme de découvertes n'a jamais été aussi élevé, la filière technologique doit être proclamée filière d'excellence comme l'ont fait tous les pays qui marchent.

Xavier Fontanet / Chroniqueur - professeur de stratégie à HEC, 28/09/17

Source : <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/030625723543-innover-cest-dabord-bien-former-2117756.php#WF7GFzgIseJMkBGI.99>

DOCUMENT 7 : INNOVATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : FAUT-IL PROTÉGER OU PARTAGER LES INNOVATIONS ?

Contrairement aux idées reçues, innovation et propriété intellectuelle ne s'opposent pas. La propriété intellectuelle n'est en outre pas aux antipodes du partage. Bien au contraire, elle y est propice. Selon certains, l'ère numérique serait synonyme d'un changement de paradigme : hier, innovation rimait avec protection, aujourd'hui innovation sonnerait avec amélioration permanente. La frénésie de l'innovation trancherait avec une idée obsolète : pourquoi protéger son innovation, l'avenir serait au partage et à l'amour fraternel entre concurrents. Le droit de la propriété intellectuelle serait, en somme, réduit comme peau de chagrin.

L'idée, aussi séduisante soit-elle, fait l'impasse sur plusieurs points clés : la première, est que l'innovation se doit nécessairement d'être couplée avec le droit de la propriété intellectuelle. La seconde, c'est que le partage de l'innovation n'est en rien antinomique avec cette protection juridique. La protection est morte ! Vive la protection ! Décryptage.

Innovation et Propriété Intellectuelle : désamour ?

La propriété intellectuelle est-elle un frein à l'innovation ? Beaucoup de praticiens ou d'auteurs soulignent que les entreprises de l'ère digitale ne protègent plus, mais utilisent l'innovation et sans cesse l'améliorent. Toutefois, est-ce à dire que, parce qu'elles innovent sans cesse, ces dernières ne doivent plus protéger ? Effectivement, si nous focalisons le propos sur le seul dépôt de brevet, il est nécessaire de préciser que la diminution des dépôts n'est pas la conséquence de l'amélioration frénétique de l'innovation. Au contraire. Tout d'abord, l'accessibilité du public à la description complète de l'invention est problématique pour tout inventeur. Ensuite, le dépôt de brevet entraîne une protection sur le territoire duquel il est déposé. Dès lors, le monde vous regarde... et peut librement exploiter l'innovation dans d'autres pays ! Une protection en Europe n'est pas synonyme de protection sur un autre continent. Enfin, le coût du brevet peut, aussi, expliquer la baisse de dépôts.

Le comportement de l'entreprise doit s'adapter en fonction de l'évolution du numérique. Pour ce faire, les directions juridiques doivent être en corrélation avec les innovations de l'entreprise. Mieux, l'obtention de droits de propriété intellectuelle permet une visibilité sur le marché, une consécration de sa recherche et un marqueur fort pour les tiers à l'entreprise. La fonction première de protection stricto sensu se dédouble est devient – aussi – fonction de stratégie d'entreprise.

Innovation et propriété intellectuelle : l'union fait la force

L'idée d'absence de protection viendrait-elle de la multiplicité des échanges au sein de nos sociétés interconnectées ? Ainsi, l'« open innovation » serait aux antipodes de toutes protections juridiques... Ce que l'on appelle « open innovation », véritable système disruptif, est traditionnellement présenté comme un mouvement contraire au système de propriété intellectuelle. D'un côté, monopole d'exploitation. De l'autre, production ouverte de connaissances. C'est avec l'émergence du numérique que la problématique a dévoilé d'autres facettes : pour rester compétitives, les entreprises optent pour ce chemin de l'innovation. Alors, sans détailler les quelques pierres d'achoppement entre ces deux notions, certains se demandent si cette confrontation poussera le législateur à une réforme de la propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle ne s'oppose pas au partage

Dans tous les cas, beaucoup d'auteurs et de praticiens soulignent avec justesse que la propriété intellectuelle n'est pas aux antipodes du partage, du « travail collectif » ou « collaboratif ». En effet, elle est même propice au partage de technologie. Citons brièvement des exemples comme la licence FRAND (pour « fair, reasonable and non discriminatory ») qui garantit à l'utilisateur de la norme, un accès à la technologie (raisonnable et non discriminatoire) ou encore les licences croisées. Enfin, il est intéressant de relever que même en dehors de l'hypothèse de l'open innovation, la création peut, dans certains cas, être librement accessible et protégée. Il faut penser aux outils fondamentaux de l'internet. Par exemple, les navigateurs s'avèrent protégés par le droit d'auteur, pourtant, ils sont librement mis à la disposition de tous.

Cette brève présentation de l'open innovation montre sa complémentarité avec la propriété intellectuelle. Ainsi, dire que l'entreprise doit passer uniquement par l'open innovation est une chimère ! L'entreprise doit prendre position et mêler les deux techniques de développement : tantôt l'ouverture, tantôt la

discrétion. Celle-ci doit cultiver le secret, l'innovation interne et aussi l'ouverture vers l'autre. Finalement, l'enfer, ce n'est pas les autres !

Innovation et propriété intellectuelle : le compromis

Et si le droit de possession personnelle antérieure était la solution au partage de l'innovation? Ce droit pas très connu permet, dans de nombreux pays comme la France, de paralyser l'action en contrefaçon engagée par le breveté ou ses ayants-droit. Pour faciliter la reconnaissance de ce droit sur le terrain probatoire, de nouveaux services juridiques se déploient à base de signature électronique normée et d'horodatage certifié comme le propose le site mapreuve.com. Ce site permet de protéger immédiatement une innovation (ou une création) en apportant une preuve juridique d'intégrité et d'antériorité, et ce en toute confidentialité et à un coût faible. En deux clics, je protège puis je partage. N'est-ce pas là l'avenir ? Force est donc de conclure que le partage n'est pas contraire à la protection, qu'innovation et propriété intellectuelle font bon ménage. L'idée même de protéger ses créations est farouchement d'actualité avec le projet de directive européenne en discussion et prévu pour l'année 2016. Une consultation publique et des études seront aussi lancées fin d'année pour in fine procéder au vote devant le Parlement en juillet 2016. Cette réforme du droit d'auteur devrait tendre vers une protection du droit d'auteur au niveau européen afin de « libérer la création » et de « favoriser le partage du savoir ». N'oublions pas, dans les méandres des réformes au niveau de l'Union européenne, que l'abandon des frontières n'entraîne en rien l'abandon d'une logique protectrice. Dès lors, la protection du droit d'auteur doit (sur)vivre sur un territoire plus vaste, l'Union européenne. Il ne s'agit qu'une extension du domaine de la lutte... contre les contrefacteurs. Dans tous les cas, n'oublions pas, partager c'est bien, protéger c'est bien aussi !

Jason Labruyère - Publication 25 Février 2016 · Mis A Jour 6 Juin 2017

Source : <https://www.lescahiersdelinnovation.com/2016/02/innovation-propriete-intellectuelle-faut-protoger-partager-innovations/>

DOCUMENT 8 : CROISSANCE ZÉRO

Et si la croissance ne revenait pas ? Telle est la question centrale du dernier livre de Patrick Artus et Marie Paule Virard : synonyme de progrès dans notre imaginaire collectif, le retour de la croissance demeure l'objectif prioritaire de la politique économique, car elle est seule à même de garantir une élévation des niveaux de vie, une couverture des besoins sociaux et une diminution du chômage de masse qui délite notre cohésion sociale. Or, en raison du ralentissement de la croissance de la productivité globale des facteurs (PGF), c'est-à-dire la partie de la croissance de la production qui n'est expliquée ni par la croissance de l'emploi ni par celle du stock de capital productif, il se pourrait bien que nous devions à l'avenir nous habituer à des taux de croissance du PIB durablement faibles.

L'ouvrage

Cette hypothèse d'une « stagnation séculaire » est contenue dans les travaux récents de l'économiste américain Robert Gordon, professeur à l'Université Northwestern, et elle a déclenché un vif débat académique aux Etats-Unis à partir de l'été 2012. Cette intuition, qui contient l'idée que la croissance rapide que le monde a connue depuis 250 ans constitue un épisode unique dans l'histoire de l'humanité, est en effet capitale car elle générerait une baisse tendancielle de notre revenu par tête à long terme. Cette décélération de la productivité et de la croissance, qui pourrait bien se poursuivre durant le siècle prochain, impliquerait des tensions sociales grandissantes sur le partage des richesses, dans le cadre d'un jeu à somme nulle entre les groupes sociaux (ce que l'un gagne l'autre le perd). Elle serait facteur de repli corporatiste, et créerait des rancœurs et des frustrations face au creusement inévitable des inégalités qui en résulterait. En effet, de nombreux facteurs pourraient agir comme des « vents contraires » et freiner l'expansion du PIB, jusqu'à la ramener à des niveaux ridiculement faibles (autour de 0,2%) : le vieillissement démographique (hausse des dépenses de retraites, baisse de l'incitation à investir), l'inefficacité croissante des systèmes éducatifs, la compression du pouvoir d'achat sous l'impact de la mondialisation, les effets du désendettement public et privé, le coût de la lutte contre le réchauffement climatique, ou encore la montée des inégalités agiraient comme de puissants freins à la croissance. Le constat est amer et il est étayé par le fait que, dans les principaux pays de l'OCDE, le sentier de croissance du PIB n'est pas encore revenu à son niveau d'avant le début de la crise financière de 2008, tandis que le PIB cumulé des quatre plus grandes économies avancées (Etats-Unis, Japon, Royaume Uni et zone euro) s'éloigne irrésistiblement de sa tendance de long terme, ce qui explique une dégradation de la croissance potentielle du PIB, soit celle que l'on peut théoriquement atteindre par la mobilisation conjointe des facteurs de production et de la PGF. La faute notamment à un investissement anémié et à la dégradation de la situation financière des entreprises. Mais aussi à l'essoufflement du progrès technique (effort d'innovation, qualité des produits et organisation des processus de production), mesuré par cette donnée clé, la productivité globale des facteurs (PGF), soit la capacité à utiliser de manière plus efficace le travail et le capital, laquelle est en recul un peu partout dans le monde (les pays émergents n'étant pas épargnés par le phénomène). Ainsi, 18 pays de l'OCDE sur 20 ont connu une chute de la croissance de la PGF entre la période des années 1990 et la période 2000-2013.

(...)

Quelles réformes ?

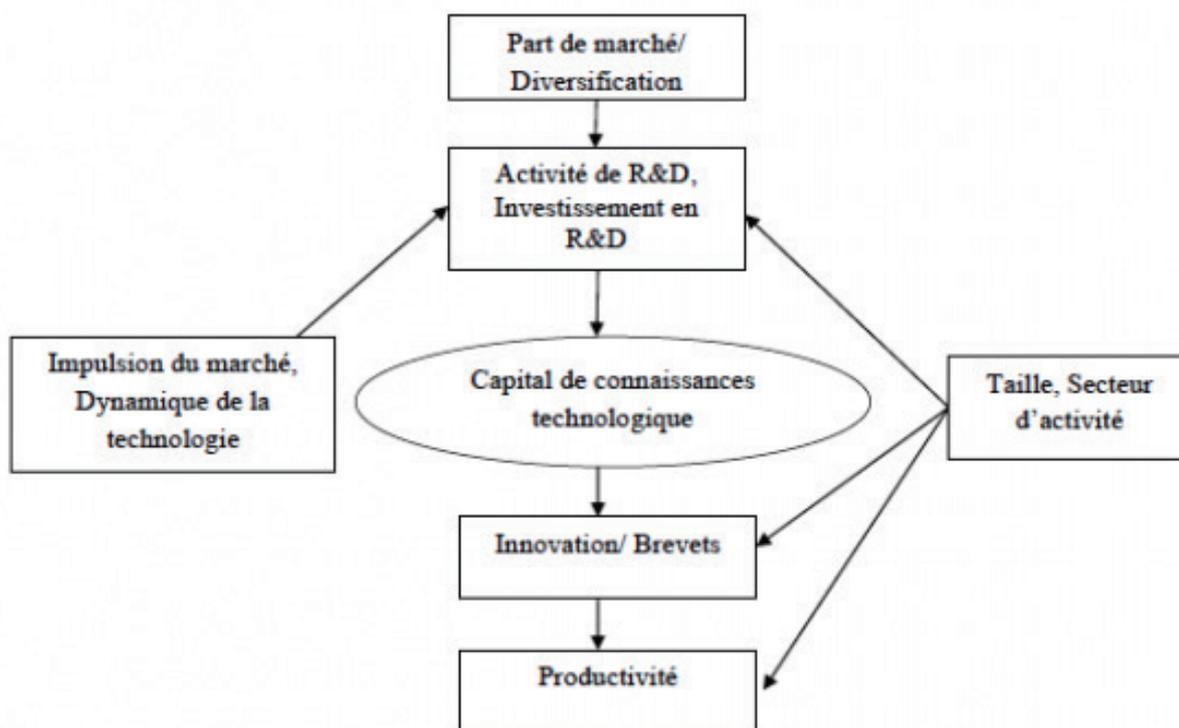
Pour affronter l'avenir, la France doit donc construire les conditions d'une nouvelle croissance en opérant des réformes structurelles, notamment sur le marché des biens et le marché du travail, lutter contre les rentes et réaliser d'importants efforts d'innovation afin de renouveler le capital technologique des entreprises, souvent vieillissant. Au-delà, et pour éviter la confrontation sociale (comme on ne peut escompter de surplus du PIB), il s'agira de penser un nouveau partage des ressources entre les acteurs sociaux, entre les salaires et les profits, entre les revenus du capital et ceux du travail, entre les travailleurs précaires et les travailleurs qualifiés, les actifs et les retraités, et entre les prêteurs et les emprunteurs. Patrick Artus et Marie Paule Virard proposent alors une « thérapie de choc », pour redresser le niveau du PIB potentiel à long terme de la France : lever les obstacles à l'emploi en abaissant le coût du travail non qualifié (diminution de la part du SMIC dans le salaire médian), en réformant le système éducatif (pour rééquilibrer les filières « élitistes », générales et professionnelles pour mieux préparer

l'insertion des jeunes sur le marché du travail, notamment dans les PME et les entreprises de taille intermédiaire), en ciblant la formation professionnelle sur les chômeurs de longue durée et les personnes éloignées de l'emploi. En matière de partage des richesses, il serait judicieux d'introduire la productivité comme donnée centrale des négociations salariales (par exemple en interdisant aux entreprises d'augmenter les salaires réels à des niveaux supérieurs à la productivité du travail dans l'entreprise), de casser le dualisme actuel du marché du travail en instaurant un contrat unique de travail, et en abaissant la part des dépenses de retraites dans le PIB, ainsi que les dépenses de l'Etat en France (pour les ramener au niveau de la moyenne de la zone euro). Il s'agira aussi de maintenir durablement une politique monétaire accommodante afin de favoriser les emprunteurs et les entrepreneurs, ceux qui assument les risques pour investir et innover, et créer les conditions de la croissance future. Si ces réformes peuvent s'avérer coûteuses à court terme et générer des sacrifices, elles sont aujourd'hui indispensables au redressement économique. C'est à ce prix que la confiance peut revenir et permettre aux jeunes et aux entrepreneurs de préparer l'avenir, « avec toujours à l'esprit que si demain la prospérité doit être plus modeste, il est (aussi) essentiel qu'elle soit mieux partagée ».

Extrait note de lecture de « Croissance zéro » de Patrick Artus, Marie-Paule Virard. Janvier 2015. Fayard

Source : <http://www.melchior.fr/lecture/croissance-zero>

DOCUMENT 9 : PRODUCTIVITÉ, STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE ET INNOVATIONS.



Source : GRETA Limoges, fiche économie générale, la productivité, mis en ligne 28/09/2013.

DOCUMENT 10 : LA PRODUCTIVITÉ EST EN BERNE PARTOUT DANS LE MONDE

[...] ● La productivité, ingrédient principal du «gâteau économique»

Dans son discours devant l'American Enterprise Institute, Christine Lagarde a repris la métaphore du gâteau [...]. « La croissance de la productivité permet d'augmenter la taille du gâteau économique », a justement déclaré ce lundi la directrice générale du FMI, ajoutant que cela « créera de plus larges parts pour chacun ». Montrant le rôle essentiel de la productivité dans l'histoire, Christine Lagarde a jugé qu'« un Américain travaille aujourd'hui 17 semaines pour vivre avec le salaire réel annuel d'un Américain de 1915 ».

● Le progrès technologique s'observe partout, sauf dans les chiffres de la productivité

L'innovation et le progrès technique n'ont jamais paru aller si vite qu'aujourd'hui, avec ce que Jeremy RIFKIN nomme la Troisième révolution industrielle, celle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), qui a débuté à la fin du XXe siècle et qui pourrait s'accélérer demain. Intelligence artificielle, voitures autonomes, imprimantes 3D, robots, etc. le progrès technique est partout, note l'étude du Fonds monétaire international. Partout, sauf dans les statistiques de la productivité. « Avant même la crise de 2008, plusieurs signes avant-coureurs indiquaient un ralentissement de la productivité dans les économies avancées, notamment aux États-Unis », a indiqué l'ancienne ministre de l'Économie et des Finances. L'étude du FMI rapporte que si la productivité globale des facteurs s'était maintenue au rythme d'avant la crise dans les économies développées (1% par an), le Produit intérieur brut (PIB) serait aujourd'hui supérieur de 5%.

Si l'atonie de la croissance de la productivité continuait, les choses pourraient empirer. « Cela saperait l'augmentation globale du niveau de vie », mais aussi « la stabilité financière et sociale de certains pays, en rendant plus difficile la réduction des inégalités, la soutenabilité des dettes publiques et privées », a prévenu avec gravité Christine Lagarde avant de conclure : « Regarder en avant ou attendre l'intelligence artificielle pour relancer la productivité n'est simplement pas une option ».

● Les trois vents contraires qui ralentissent la croissance de la productivité

Quels sont ces vents contraires qui emportent la croissance de la productivité ? L'étude du FMI en dénombre trois principaux. Le premier est le vieillissement de la population, notamment dans les économies avancées. Les chercheurs estiment que les compétences d'un travailleur augmentent jusqu'à un certain âge, avant de décroître, notamment en matière d'innovation. Le deuxième vent contraire est celui du ralentissement du commerce international. « Nous savons d'études bien établies que le commerce encourage les entreprises à investir dans les nouvelles technologies et à développer des pratiques managériales plus efficaces », explique la directrice générale du FMI, qui redoute l'« augmentation graduelle des restrictions au libre-échange ». Le troisième vent contraire est celui de l'héritage de la crise de 2008, qui continue de peser. Ce dernier point serait même le « facteur crucial » à l'origine de l'atonie de la croissance de la productivité. En cause les niveaux de dettes des entreprises qui les ont conduites à réduire leurs investissements.

● Investissement, libre-échange et immigration: les solutions envisagées pour inverser la tendance

Pour le FMI, il ne fait aucun doute que l'innovation sera au cœur du retour de la productivité. Une innovation qui nécessite des investissements que « les forces de marché ne pourront pas délivrer seules » dans la mesure où « l'innovation est dans une certaine mesure un bien public ». Selon l'organisation internationale connue pour sa défense intransigeante de la rigueur budgétaire, les États devront massivement soutenir l'investissement. Cela devrait passer par la levée des barrières anticoncurrentielles, l'investissement dans l'éducation et l'établissement de taxes incitatives en matière de recherche et développement. Les chercheurs estiment que si les économies avancées parviennent à augmenter leur niveau de R&D de 40%, leur PIB pourrait augmenter à long terme de 5%, soit la baisse induite ces dernières années par la baisse de la croissance de la productivité. [...]

Alexis Feertchak.

Source : Le Figaro.fr, Flash éco, mis en ligne le 5 avril 2017.

DOCUMENT 11 : SOUTIEN À L'INNOVATION : LES JUSTIFICATIONS APPORTÉES PAR L'ANALYSE ÉCONOMIQUE

Quatre principales raisons justifient l'intervention publique pour soutenir l'innovation.

1. La connaissance comme quasi-bien public¹

La justification la plus couramment admise renvoie au fait que la connaissance possède les deux principales caractéristiques d'un bien public, à savoir la non-rivalité et la non-exclusivité²

. Comme le savoir est ipso facto difficilement appropriable, certaines entreprises adoptent un comportement de « passager clandestin » et innovent en imitant leurs concurrents au lieu d'investir elles-mêmes dans la R & D stricto sensu. Du fait de ce type d'externalités, le niveau des dépenses privées en R & D tend à être systématiquement plus faible que le niveau de l'optimum social, c'est-à-dire correspondant à l'intérêt général (Arrow, 1962).

2. D'autres défaillances de marché

Des imperfections sur le marché du capital tendent à rationner le financement des nouveaux produits ou procédés (Hall, 2002). L'absence de collatéraux et l'incertitude sur les profits futurs créent une très forte asymétrie entre prêteurs et emprunteurs. Le développement insuffisant des marchés portant sur les investissements à haut risque (sous-dimensionnement du capital-risque) est emblématique de ce frein à l'innovation. Ces obstacles sont aggravés par l'existence de barrières à l'entrée ou à la sortie liées à des coûts fixes irrécouvrables (sunk costs) (Sutton, 1991), le fait que le degré de concurrence soit parfois inapproprié (excessif sur certains marchés, insuffisant sur d'autres), le manque d'infrastructures technologiques ou d'institutions d'intermédiation technologique, l'existence de problèmes de coordination impliquant la duplication inutile de certains efforts de R & D, etc. (Cerulli, 2008). Certes, les pouvoirs publics eux aussi peuvent faire preuve de défaillances (government failures) et en particulier peinent souvent à effectuer les bons choix sur le plan sectoriel. Malgré tout, l'idée prévaut que le risque d'un sous-investissement en R & D justifie globalement l'action des pouvoirs publics pour promouvoir les activités d'innovation privées (Martin et Scott, 2000).

3. L'existence de défaillances systémiques

Au-delà des défaillances de marché, d'autres raisons tiennent à l'existence de défaillances systémiques. Ces dernières portent sur le cadre général dans lequel s'inscrivent les activités d'innovation et renvoient à des facteurs institutionnels ou comportementaux; elles s'expliquent par exemple par de mauvaises interactions entre certains acteurs du système d'innovation considéré.³

4. L'action contra-cyclique

Enfin, il est d'autant plus important pour les pouvoirs publics de promouvoir l'effort de R& D que les activités en la matière sont en général pro-cycliques, du côté des entreprises. Elles font en effet partie des dépenses qui souffrent en général le plus des turbulences économiques, comme le montre l'expérience des crises récentes (Harfi et Mathieu, 2009). Ce résultat est en outre plus marqué dans les secteurs où les entreprises dépendent fortement de financements externes (Aghion et al., 2008). En outre, dans les entreprises les plus contraintes, la part des investissements en R & D plonge dans les phases de récession, sans pour autant rebondir dans les mêmes proportions lors des reprises. La croissance des gains de productivité à moyen terme aurait donc pu être pénalisée si rien n'avait été fait pour soutenir les dépenses de R & D en sortie de crise. Ce fait justifie a priori que les pouvoirs publics s'engagent pour suppléer à ce déclin plus ou moins passager de l'effort de R & D privé.

Cela étant, depuis l'arrivée de la crise économique et financière en Europe (en 2008), il existe une tension croissante entre, d'une part, cette nécessité de maintenir – voire d'accroître – certaines dépenses publiques visant à redresser le potentiel de croissance des pays européens et, de l'autre, le souci de maîtriser des budgets publics de plus en plus contraints (Conte et al., 2009).

Extrait du rapport de France Stratégie « Quinze ans de politique d'innovation en France ». Janvier 2016

Président : Jean Pisani-Ferry

Rapporteurs : Mohamed Harfi et Rémi Lallement

Source : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000075.pdf>

DOCUMENT 12 : APRÈS DÉPÔT. LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON

La contrefaçon a pris une dimension considérable, amplifiée par les opportunités qu'offre la vente sur Internet. Aucun secteur économique n'est aujourd'hui épargné. Concurrence déloyale pour les entreprises, destruction d'emplois, danger pour la santé et la sécurité des consommateurs : la lutte contre la contrefaçon est une nécessité et une priorité pour l'INPI.

Vous êtes à l'origine d'une création ? Qu'elle ait un caractère technique ou artistique, qu'elle ait un but commercial ou non, elle doit être défendue contre les atteintes illicites. Quel que soit votre projet et votre domaine d'activité, vous pouvez vous retrouver confronté à un problème de contrefaçon.

Une menace pour les créateurs... et les consommateurs

La contrefaçon est une tromperie : en créant une confusion entre le produit original et le produit contrefaisant, le contrefacteur cherche à s'approprier votre succès et à profiter indûment des investissements que vous avez réalisés.

L'impact de la contrefaçon va toutefois bien au-delà de la violation d'un droit de propriété intellectuelle : elle porte atteinte au développement des entreprises dans tous les secteurs économiques et encourage les activités illicites, comme les infractions à la législation du travail ou aux normes de fabrication des produits, menaçant directement la santé et la sécurité des consommateurs.

La propriété intellectuelle, pour protéger et défendre les créations

En donnant un monopole d'exploitation pour une période déterminée, la propriété intellectuelle récompense l'effort des innovateurs et leur donne les moyens d'agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales.

L'INPI, acteur de la lutte anti-contrefaçon

En délivrant les marques, les dessins, les modèles et les brevets, l'INPI s'inscrit au cœur de la protection des innovations. Interlocuteur privilégié des innovateurs et des pouvoirs publics, en charge du secrétariat du Comité national anti-contrefaçon (Cnac), l'Institut multiplie les actions en matière de lutte contre la contrefaçon, qu'il s'agisse de coopération internationale, de renforcement de la législation nationale ou de sensibilisation du grand public.

L'INPI entend poursuivre sa participation active à la lutte contre la contrefaçon et répondre à vos questions dans ce domaine, autour de trois aspects essentiels :

- vous aider à vous prémunir des contrefacteurs en assimilant les bons réflexes de prévention et de protection
- vous informer sur les moyens de défense existants si vous pensez être victime de contrefaçon, en identifiant différents cas de figure
- vous éviter de devenir, malgré vous, contrefacteur.

Source : <https://www.inpi.fr/fr/comprendre-la-propriete-intellectuelle/les-enjeux-de-la-propriete-intellectuelle>

DOCUMENT 13 : L'INNOVATION PARTICIPATIVE CHEZ MICHELIN

Pionnier de l'innovation participative, Michelin sollicite les salariés pour faire remonter des pistes d'amélioration des produits et des conditions de travail.

Chez Michelin, l'innovation participative ne date pas d'hier. Edouard Michelin, fondateur à la fin du XIXe siècle du groupe de pneumatiques auvergnat, aujourd'hui deuxième producteur mondial, avait lancé la démarche en 1927 : des contremaîtres étaient chargés de recueillir auprès des ouvriers les bonnes idées « du terrain ». Quatre-vingt-dix ans plus tard, la démarche s'est structurée, jusqu'à devenir un outil phare au service des ressources humaines. En 2016, sur les 61.000 salariés sollicités pour suggérer des améliorations, 24.260 ont saisi la perche, soit près de 40 % de participation. Sur les 59.600 idées émises, 26.519 ont été réalisées. « Elles ont permis d'améliorer la sécurité au travail, la qualité des produits et des services, de diminuer les effets environnementaux, de réaliser des économies... » liste Roger Mondière, coordinateur de l'innovation participative chez Michelin. Concrètement, les managers sont chargés d'inciter les salariés à soumettre toutes les suggestions à même d'améliorer la vie de l'entreprise. Elles se répartissent en trois catégories : celles qui répondent à une difficulté rencontrée sur un poste de travail, celles qui proposent une nouvelle façon de faire, et celles qui imaginent des produits et services, parfois inspirés par la famille ou les amis d'un salarié. C'est ainsi que Michelin a eu l'idée d'étendre son emblématique Guide vert à une collection pour enfants. Le groupe organise aussi des défis ponctuels pour orienter la réflexion sur des thématiques précises, comme la sécurité ou le bien-être au travail. Les employés déposent les idées en leur nom sur un intranet. Les managers font un premier tri en fonction de leur caractère inédit ou non, de leur pertinence et de leur opportunité. « On tient à ce qu'elles soient traitées au plus près du terrain. Si ce n'est pas dans l'atelier, c'est à l'échelle du site, mais rarement au niveau central », justifie Roger Mondière.

Plus de 20 millions d'euros de retombées

Pour inciter les salariés à participer, les idées sélectionnées sont récompensées par diverses « actions de reconnaissance ». « La première est immédiate, pour- suit Roger Mondière. Le salarié voit sa parole prise en compte. Il constate que l'on va se battre pour mettre en œuvre son idée. Il n'est pas seulement considéré comme quelqu'un qui fabrique un produit. » D'autres gestes symboliques complètent cette étape, comme la publication d'un article dans le journal interne, une visite de la direction dans son atelier, l'invitation à rejoindre un groupe de travail, etc. Certaines idées font aussi l'objet d'une gratification si elles entraînent des retombées financières pour Michelin. La décision est prise par le manager, avis recoupé par des animateurs locaux chargés de défendre l'innovation participative dans le groupe industriel. En 2016, Michelin est parvenu à chiffrer les gains permis par 3.000 des idées soumises. Montant total : 20,6 millions d'euros. Mais les retombées les plus précieuses ne sont pas financières, soutient Roger Mondière. « Le principal intérêt est de sortir les salariés de la passivité. Si une solution ne leur convient pas, mais qu'ils ont une solution, ils sont en capacité d'intervenir. C'est très important pour la motivation et l'engagement. Et cela permet aussi à l'entreprise d'améliorer en continu ses méthodes, sans attendre l'échéance d'une nouvelle organisation ou d'un nouveau produit ».

La démarche collaborative fait désormais partie de la formation des managers. Beaucoup l'utilisent comme un outil pour stimuler le travail en équipe. Reste à convaincre une dernière partie de sceptiques. « On essaie de leur faire comprendre qu'ils doivent accepter de laisser ceux qui savent proposer des solutions », glisse Roger Mondière. Toute une révolution.

Alexia Eychenne

Source : Les Échos, 7 novembre 2017